

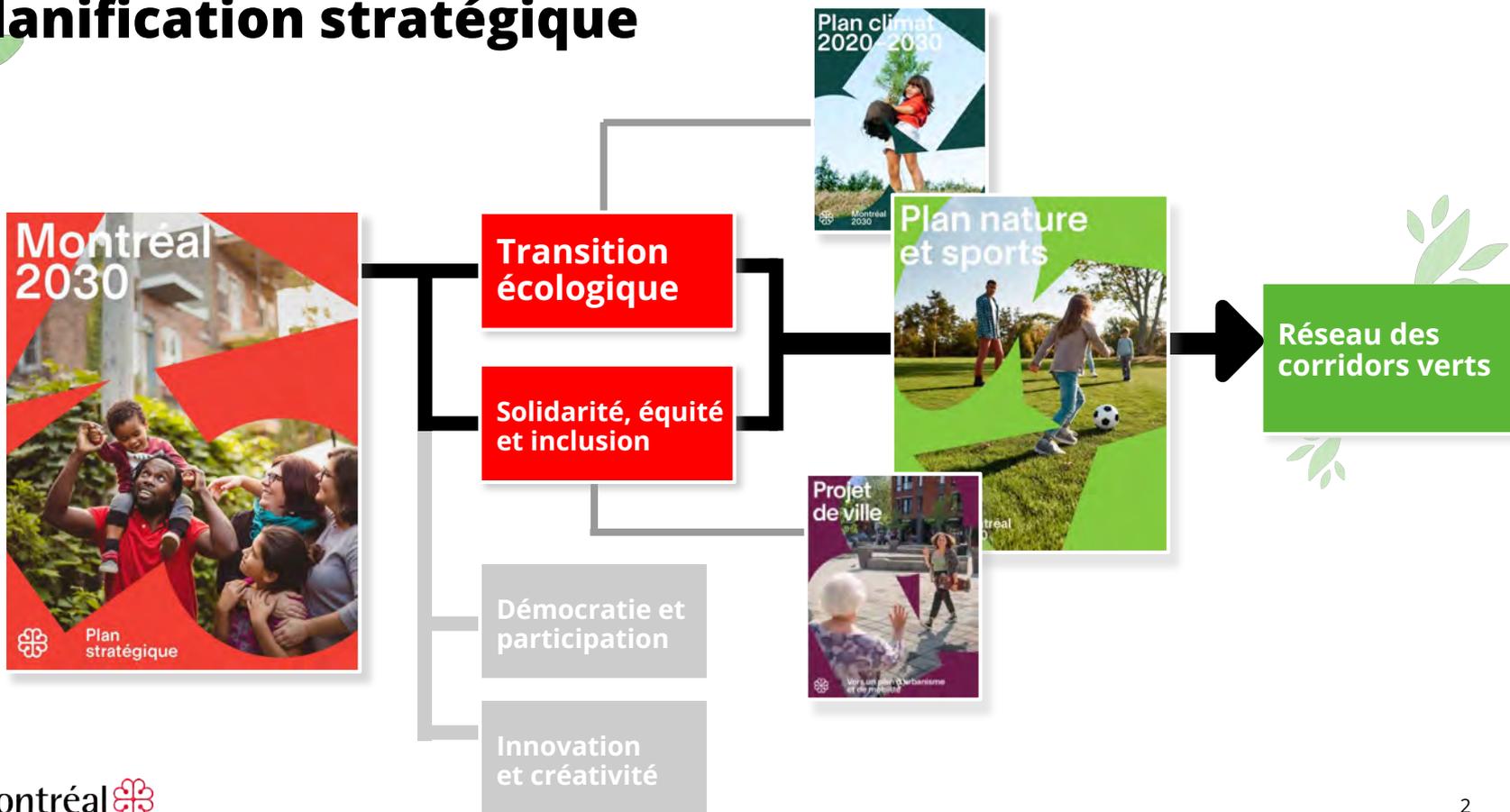
Réseau des corridors verts

Présentation au *Sommet sur la Trame verte et bleue active montréalaise*

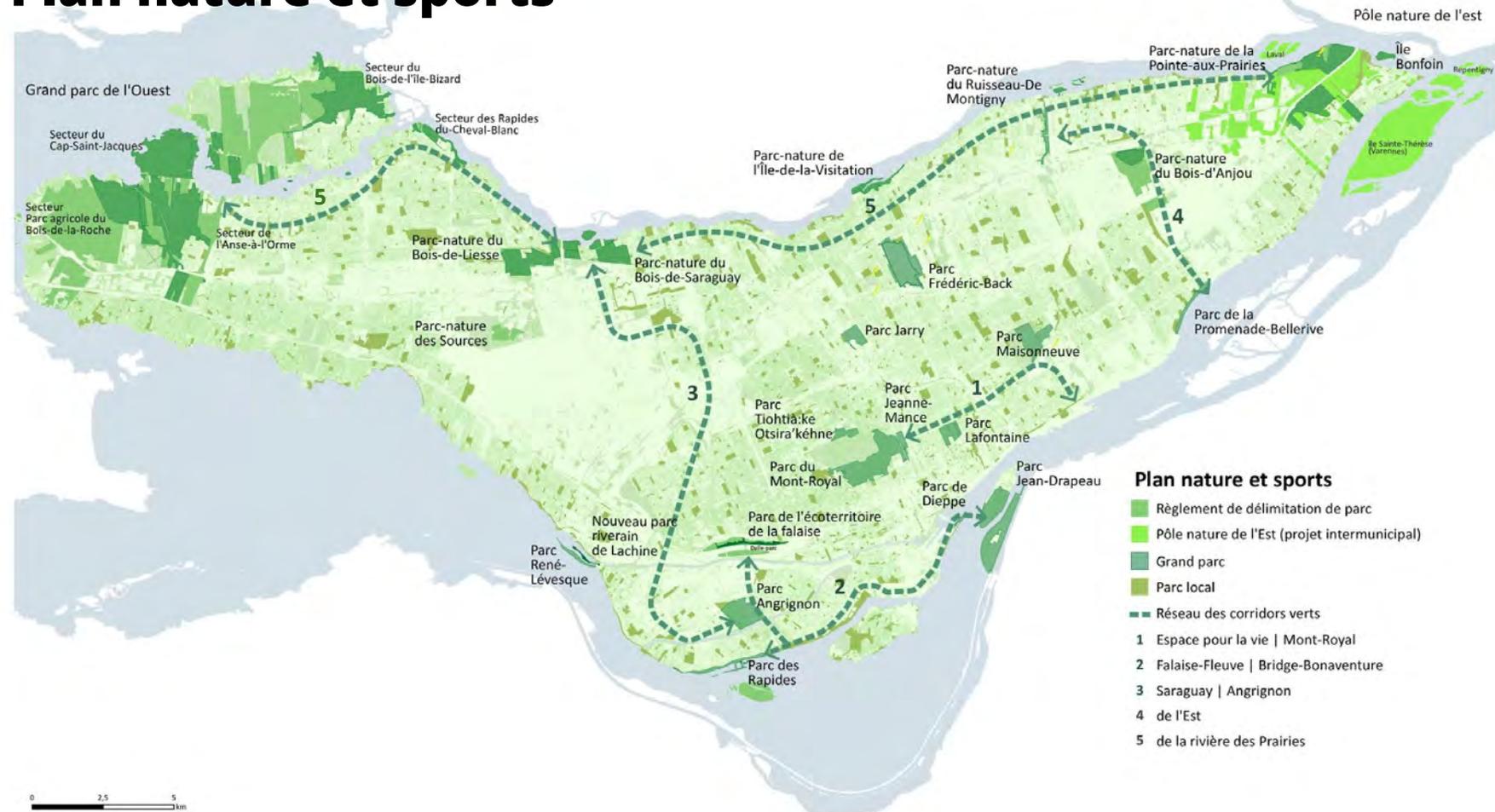
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports,
Division Stratégies et développement du réseau

17 avril 2023

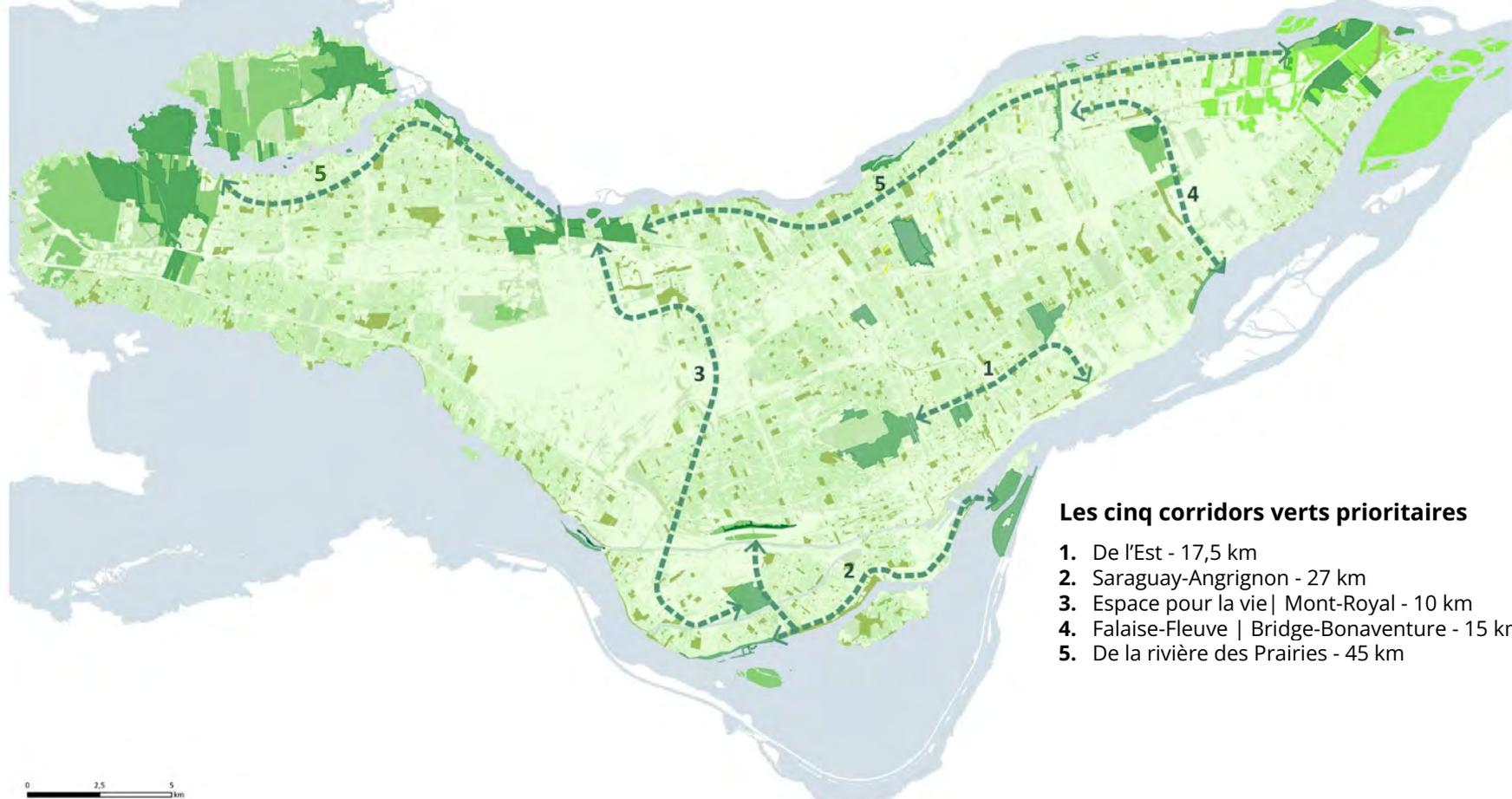
Planification stratégique



Plan nature et sports



Réseau des corridors verts dans le Plan nature et sports



Les cinq corridors verts prioritaires

1. De l'Est - 17,5 km
2. Saraguay-Angrignon - 27 km
3. Espace pour la vie | Mont-Royal - 10 km
4. Falaise-Fleuve | Bridge-Bonaventure - 15 km
5. De la rivière des Prairies - 45 km



Qu'est-ce qu'un corridor vert ?

Pour la Ville, un corridor vert n'est pas un corridor de biodiversité, mais a pour objectif de favoriser la biodiversité.

Notre définition :

Un corridor vert est un parcours récréatif piétonnier et cyclable qui relie des parcs et espaces verts entre eux et dont le fil conducteur est le verdissement.



Grands objectifs et bénéfices attendus

Ces corridors structurants permettent de :

- Contribuer à la consolidation de la Trame verte et bleue du Grand Montréal
- Améliorer les milieux de vie des citoyennes et des citoyens
- Augmenter la biodiversité
- Mettre en place des mesures d'adaptation aux aléas climatiques (lutte contre les îlots de chaleur, inondations, etc.)
- Transformer les habitudes de déplacement des citoyennes et des citoyens en favorisant le contact avec la nature



Déploiement d'un Réseau structurant

Les leviers d'action de la Ville

- Implication dans plusieurs projets structurants permet de saisir des opportunités dans le cadre de projets réalisés par des partenaires
 - Emprises Hydro-Québec
 - REM
 - Projets du Ministère des Transports du Québec
- Droits immobiliers (acquisition, préemption, réserve foncière, etc.)
- Concertation facilitée entre les arrondissements, les services centraux et villes liées
 - Arrimage avec des projets sectoriels



Principes généraux qui guident la conception

- Ambiance verdoyante
- Parcours à échelle humaine, conviviaux et sécuritaires
- Usage récréatif et non de transit
- Lieux propices à la découverte et la sensibilisation
- Mise en valeur d'espaces résiduels

Une typologie adaptée au contexte d'insertion

Tracé en espace vert



Emprise visée de 15 m qui traverse :

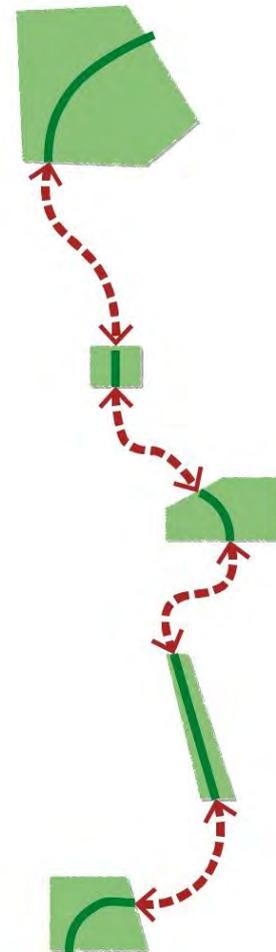
- Parc local
- Grand parc
- Autre terrain hors rue
ex. emprises HQ et ferroviaires, sites industriels, terrains privés, etc.

Tracé en rue



Emprise minimale de 5 m qui traverse :

- Réseau artériel
- Réseau local
- Structure de franchissement
ex. passerelle, viaduc, etc.

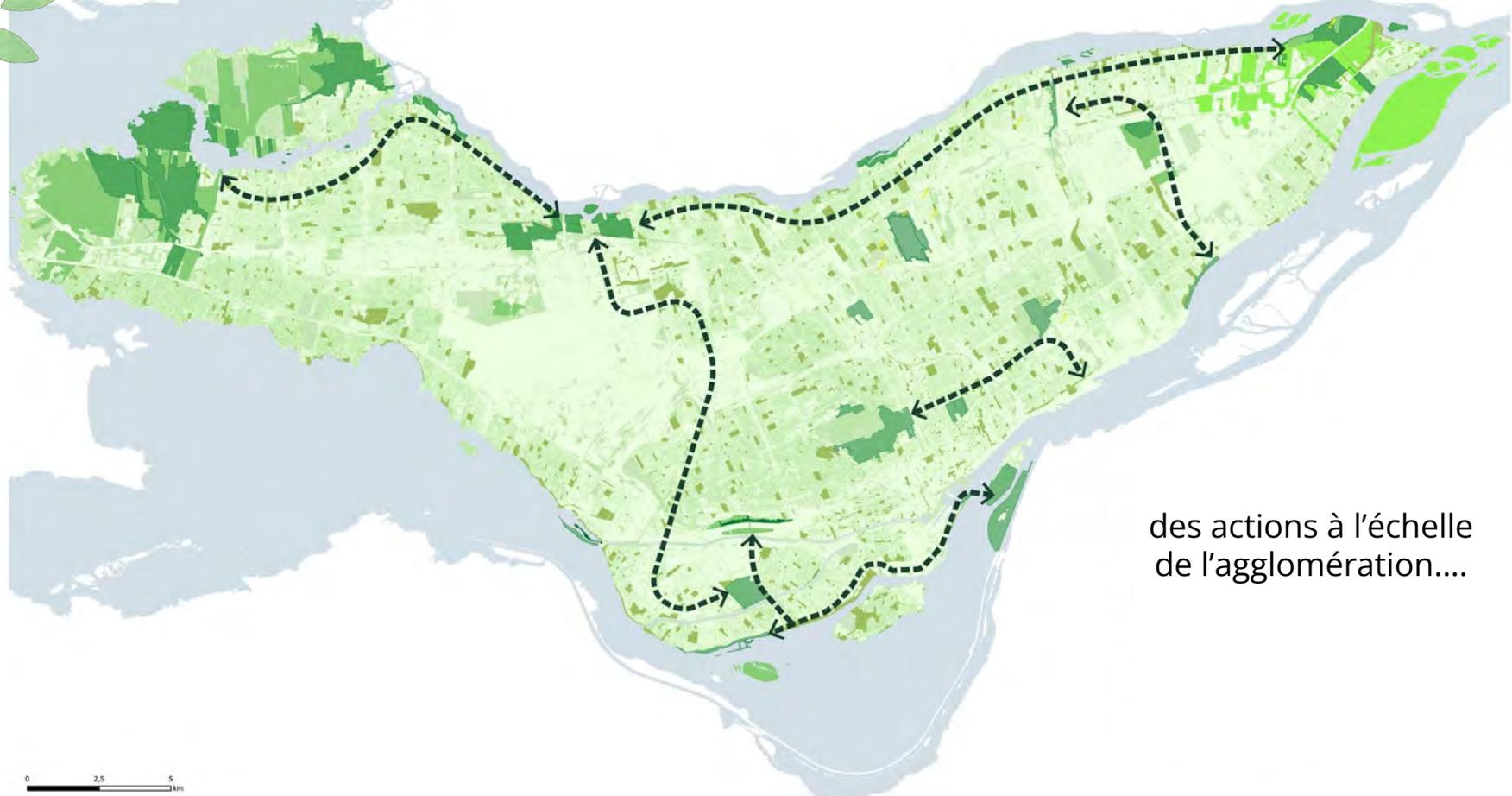




Principaux enjeux de mise en oeuvre

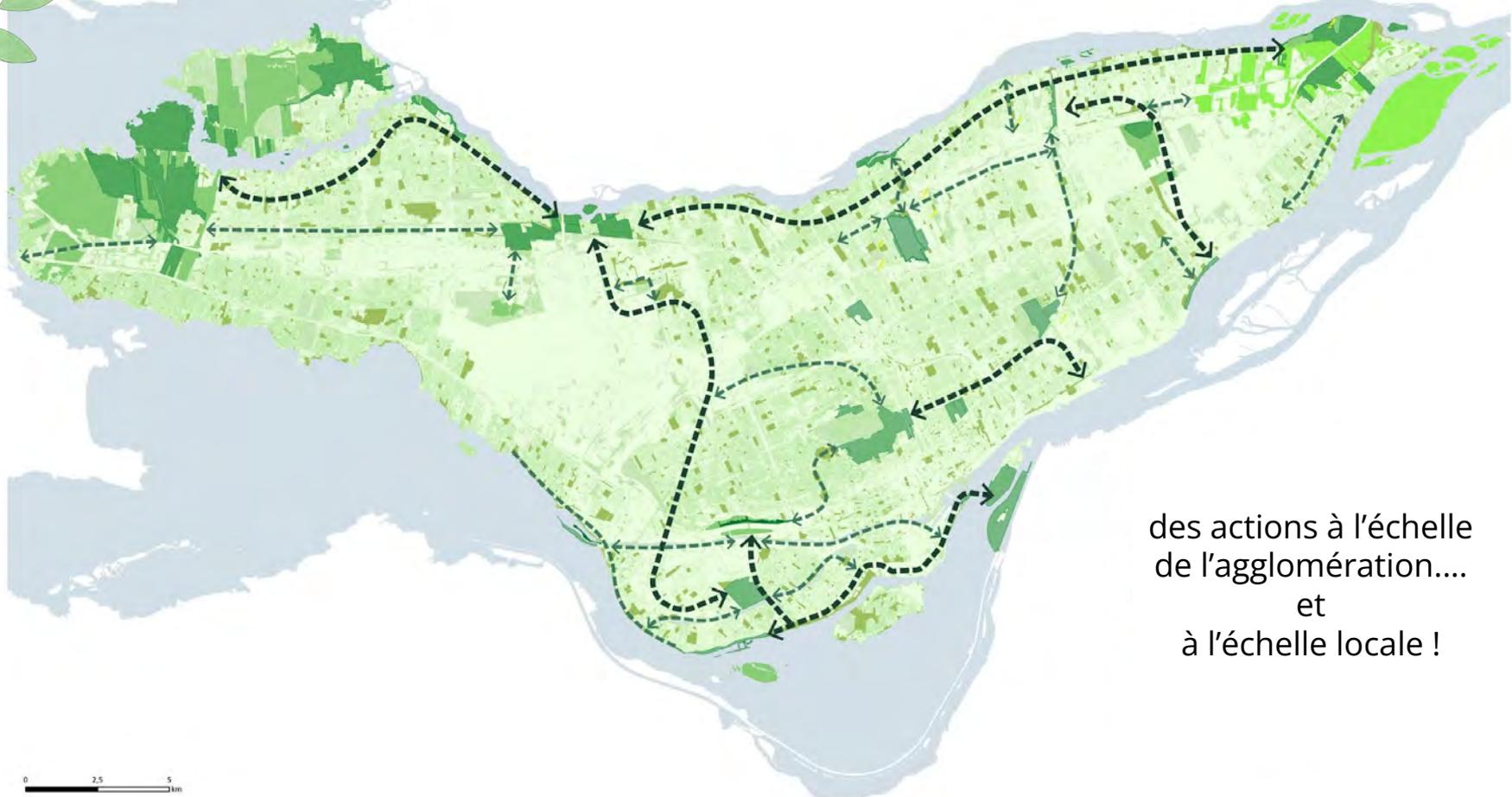
- Longueur et continuité des tronçons ajoutent une certaine complexité
- Tributaire des négociations avec des partenaires publics et des propriétaires privés.
- Plusieurs projets majeurs peuvent encore impacter les tracés proposés
- Agilité pour pouvoir saisir des opportunités malgré les phases de réalisation différentes
- Déploiement des tracés en rue doit s'arrimer notamment avec le déploiement du réseau cyclable.

Consolidation de la trame verte | Tous les gestes comptent



des actions à l'échelle
de l'agglomération....

Consolidation de la trame verte | Tous les gestes comptent



des actions à l'échelle
de l'agglomération....
et
à l'échelle locale !